

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES**

Extrait du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

N°2023_035

Nombre de Conseillers	En Exercice 27	Présents 21	Votants 27
Date de Convocation	6 avril 2023		
Séance du	12 avril 2023		
<p>Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Salle Démocratie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MORICONI, Maire,</p> <p>Etaient présents : J.Ch. MORICONI – C. LEVY – H. BARBAROS – Ch. QUEYRAT – J.Ch. VERGEYNST – A. CORDERO – G. CASAS – F. PLUJA – A. BERNARD – A. LOPEZ – J.M. THOBOIS – P. DONOT – D. CREN – V. GUILLEMIN – C. BALDO – P. MARECHAUX – M. MARTIN – N. COLELLA – M. SANDRAS-MACH – A. BAUER – E. MARTIN</p> <p>Absents excusés ayant donné procuration : J. BADIE à J.Ch. MORICONI – E. BREBION à C. QUEYRAT – F. PORTELA à H. BARBAROS – T. RENARD à C. LEVY – P. WADIH à A. BAUER – A. LE MOIGNE à E. MARTIN</p> <p>Absent excusé n'ayant pas donné de procuration : 0</p> <p>Secrétaire de séance : Catherine LEVY</p>			

OBJET : Classement dans le domaine public communal la parcelle cadastrée AO n°337

Monsieur le Maire explique que par délibération n°2023_22, le conseil municipal du 5 avril 2023 a approuvé la cession à titre gratuit de la parcelle AO n°337, d'une contenance de 46m², correspondant à une voie ouverte à la circulation sise Impasse L'estal Lat à Pollestres.

Il convient au Conseil de municipal d'approuver l'intégration dans le domaine public de ladite parcelle. Il précise que la parcelle est libre de toute occupation et que le classement dans le domaine public se fait sans contrepartie financière.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le classement dans le domaine public communal de la parcelle cadastrée AO n°337 ;
- **AUTORISE** le Maire à prendre un acte administratif portant classement de ladite parcelle dans le domaine public communal ;
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CONFORME**

Mise en ligne le

25/04/2023

Le Maire,
Jean-Charles MORICONI.



REÇU EN PREFECTURE

Le 21/04/2023

Application agréée E-legalite.com